

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE SMT – REMPLACEMENT D'UN CADRE ET  D'UN TAMPON ORANGE – RUE EDOUARD MANET  ARRETE N° 2024/294</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 20 novembre 2024 de la société SMT sollicitant la Ville concernant des travaux pour le remplacement d'un cadre et d'un tampon Orange 28 rue Edouard Manet à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société SMT est autorisée à procéder, à compter du 16 décembre 2024 et pour une durée de 15 jours, à des travaux pour le remplacement d'un cadre et d'un tampon Orange 28 rue Edouard Manet à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement sera interdit et la chaussée sera empiétée et ce rétrécissement sera prévenu par panneau.
- Article 3 :** La société SMT est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SMT devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société SMT ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 21 novembre 2024

**Le Maire,**



**Michel PATARD-LEGENDRE**